

Vivre à

COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°92 SEPTEMBRE 2014

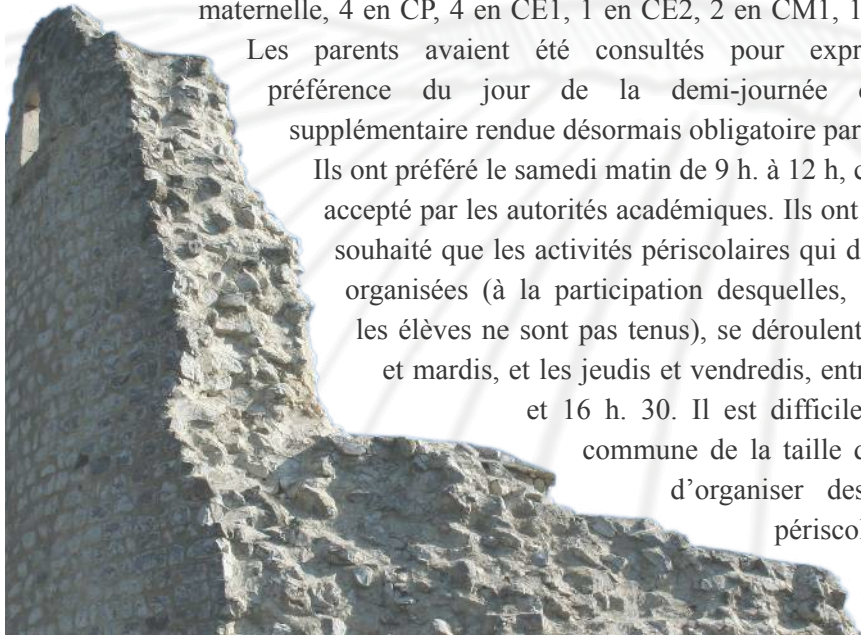
Avec la rentrée des élèves en ce mois de septembre, l'année 2014 avance résolument vers son achèvement ; cependant, pour les enfants scolarisés c'est une nouvelle ou première étape dans l'acquisition des savoirs nécessaires qui leur permettront, le moment venu, d'entrer dans la vie active. Que les parents sachent bien, qu'ils soient persuadés que l'École est la grande priorité pour le Maire et pour les Conseillers municipaux et que leurs enfants font l'objet de toute l'attention.

Cette année notre École accueille 16 enfants (4 en grande section de maternelle, 4 en CP, 4 en CE1, 1 en CE2, 2 en CM1, 1 en CM2).

Les parents avaient été consultés pour exprimer leur préférence du jour de la demi-journée de classe supplémentaire rendue désormais obligatoire par la loi.

Ils ont préféré le samedi matin de 9 h. à 12 h, ce qui a été accepté par les autorités académiques. Ils ont également souhaité que les activités périscolaires qui doivent être organisées (à la participation desquelles, cependant, les élèves ne sont pas tenus), se déroulent les lundis et mardis, et les jeudis et vendredis, entre 15 h. 45 et 16 h. 30. Il est difficile pour une

commune de la taille de la nôtre d'organiser des activités périscolaires



Compte-rendu du Conseil municipal en pages centrales

Nouvelles de l'École p. 5

Vie sociale et associative p. 6, 7

Informations pratiques p. 8

chaque jour différentes, la difficulté s'accroissant encore en raison des élèves de la grande section de maternelle que l'École doit accueillir, à qui on ne peut proposer les mêmes activités qu'aux plus grands. Il nous a fallu trouver une remplaçante à Maellis Augier qui, pendant l'année écoulée, a aidé l'instituteur François Humbert et qui a souhaité reprendre des études ; nous avons profité de l'opportunité de recruter Manon Piollet sur un emploi d'avenir où 75% des charges sont assumées par l'État. Nous avons également saisi la possibilité d'annualiser son temps de travail. En effet, elle est rémunérée, au tarif horaire du SMIC, sur la base de 25 heures par semaine mais travaillera 35 heures durant les 36 semaines du temps scolaire. Elle bénéficie des vacances pendant lesquelles elle doit toutefois assurer la propreté de la classe, de la salle de cantine et de la mairie. Nous avons pu l'inscrire à une session de formation à l'accueil des enfants organisée par la CCVD en juillet 2014, et elle prépare également le BAFA. Son contrat de travail a été signé. Manon Piollet fait fonction d'ATSEM et aide François Humbert en s'occupant, sous son autorité, des élèves de la grande section de maternelle ; elle assure le service de la cantine et prend en charge seule où en aidant les animateurs, les enfants pendant le temps périscolaire.

Pour ce qui est des activités péri-scolaires, il nous a semblé préférable d'organiser des sortes d'atelier d'une seule activité sur 2 ou 3 semaines, plutôt que de faire venir des animateurs différents chaque jour de semaine. François Humbert ayant souhaité, en raison de la spécificité d'une classe unique, que Manon Piollet prenne parfaitement en main la grande section de maternelle, fasse bien connaissance de tous les enfants et assoie sa propre autorité, les activités périscolaires débuteront après les vacances de la Toussaint mais chaque jour scolaire les enfants sont pris en charge après la classe, de 15 h. 45 à 16 h. 30. Le financement des activités est assuré par la Commune, l'État s'étant engagé à verser 50 euros par enfant et par an ; peut-être la Commune bénéficiera t-elle de 45 euros supplémentaires et d'une participation de la Caisse d'allocation familiale.

Eau

Un rappel : désormais votre facture d'eau est à la mesure de votre consommation réelle de l'année précédente et non plus calculée selon un forfait maintenant interdit. L'eau est un bien précieux, plus précieux encore en raison des aléas climatiques, et sa gestion va

demandeur à la Commune un investissement important. En effet, pour assurer une



distribution d'eau en quantité suffisante et de bonne qualité, il est nécessaire de mettre en œuvre le nouveau forage de la source des Bourbous, situé en amont du forage actuel en un lieu bien protégé. Ce 4 septembre, l'enquête d'utilité publique a démarré.

Accessibilité de la Mairie et de l'École

La construction de la rampe d'accès à la Mairie et à l'École pour les personnes handicapées que la loi nous imposait, a commencé pendant les grandes vacances et a été achevée, malgré quelques soucis de dernière heure, dans les délais convenus pour la rentrée des classes. Les travaux ont été financés en partie par une subvention du Conseil général et par une dotation de l'État.



Signalétique

À tous les chemins, rues, ruelles de la Commune a été donné un nom et les habitations ont reçu un numéro, ces deux opérations devant être complétées par la numérisation et le repérage par géo-localisation de l'ensemble de ces données. Ceci pour que la Poste puisse distribuer le courrier sans erreur et que les services de sécurité (médecins, gendarmes, pompiers) puissent intervenir rapidement et sans risque de se tromper comme cela est malheureusement arrivé. Prenant comme principe de ne pas donner des noms de personnes, des noms d'arbres ou de fleurs ou encore d'oiseaux, le Conseil municipal s'est accordé sur la dénomination des rues et chemins. Au village, les noms choisis l'ont été en retenant principalement une dénomination ancienne (tel le Chemin de la Maronne) ou en tenant compte de l'emplacement. Dans la vallée, les noms des lieux-dits ont été conservés pour garder la mémoire de la commune. Les panneaux de rues que nous avons voulu discrets et faciles à lire ont été installés. Par commodité et par économie, la pose des plaques portant les numéros est faite sur sa demeure par l'habitant. Les Cobonnois et Cobonnoises qui ne sont pas encore venus à la Mairie chercher le numéro qui leur a été attribué sont invités à le faire rapidement.

Voierie

Les travaux de voierie prennent une part importante du budget communal ; chaque année, une subvention est demandée au Conseil général. Pour obtenir des prix moins élevés et diminuer le coût des travaux, les appels d'offre sont mutualisés avec les communes de la vallée de la Gervanne. Courant août, les offres ayant été reçues et analysées avec soin, l'entreprise a été choisie ; les différents travaux sont maintenant commandés et bientôt entrepris.



Pour l'année 2015, outre l'entretien ordinaire de la voierie, il est envisagé un chantier pour refaire le rempart sur le côté droit du chemin de la Combe. Il s'agirait de poursuivre, sur 40 mètres environ, le mur qui a été édifié il y a quelques années. Le coût des travaux ferait qu'ils seraient étalés sur deux ou trois ans.

PLU

L'absence de Plan Local d'Urbanisme (PLU) est source de difficultés ; en effet, notre Commune n'a pas la maîtrise des permis de construire et les intéressés doivent se soumettre aux décisions de l'autorité préfectorale ou tenter l'aventure administrative et judiciaire des différents recours possibles. Actuellement, l'instauration d'un PLU n'est que très fortement recommandée par les autorités de tutelle. Dans notre Commune, les travaux entamés pour mettre en place un PLU ont été arrêtés et, pour tenter de sortir de cette situation, le Conseil municipal va entreprendre une réflexion dont les Cobonnoises et Cobonnois seront informés, ce qui éclairera la décision de poursuivre ou non, en toute connaissance de cause.

Pour terminer par des propos plus engageants, je remercie les Adjoints et les membres du Conseil pour leur disponibilité et pour le travail que nous avons accompli ensemble pendant ces premiers mois de notre mandat. Je n'oublie pas Mme Sylvie Mouyon qui a en charge le secrétariat de la Mairie et qui sait dénouer bien des problèmes administratifs ; je vois aussi les travaux d'entretien assurés par François Paturol et les nombreux services qu'il rend à la Commune. Je les remercie l'un et l'autre. Et, à chacune et chacun d'entre vous, je souhaite une bonne rentrée et les assure du dévouement de toute l'équipe municipale.

*Le Maire
José Lothe*

‡ La rentrée des élèves...

Qui sera le cinq-centième ?

Pour cette rentrée 2014, surprise pour l'enseignant : le dernier enfant est inscrit ce 2 septembre 2014 à la ligne 499 du registre matricule des élèves admis à l'école... Le prochain sera donc le cinq-centième ! Mais qui a été le premier inscrit ?



Il s'agit d'Henri Rostaing, fils de Ferdinand, cultivateur. Cette ligne 1 est datée du 5 mai 1882, jour de son 6^{ème} anniversaire. Henri a obtenu son certificat d'études primaires en 1888. Sa sœur, Maria, est la première fille inscrite, le 3 octobre 1883. Elle avait alors presque 3 ans et demi. Leur instituteur, André Célestin, était arrivé sur la commune en mars 1882 après 5 années d'enseignement à Divajeu.

Quels ont été leurs horaires, leurs jours de classe, leurs programmes... ?

Mais arrêtons ces lignes sur le passé pour vous écrire quelques informations sur cette rentrée 2014.

Les écoliers reprennent le chemin de leur établissement le samedi matin, après 6 années de suppression. Ils ont 3 heures 15 de classe le matin et 2 heures l'après-midi. L'enseignant est secondé une partie de la journée par Manon Piollet, employée par la mairie aussi pour la cantine, le ménage et le temps après la classe.

Grand changement cette rentrée : la rampe d'accès pour les personnes handicapées. De quoi trouver de nouveaux jeux pour la récréation !

Les prochains numéros, vous en saurez plus ? Les enfants prendront la plume (Il doit bien en rester quelques-unes de 1882 ?) à leur tour.

L'instituteur, François Humbert

Informatique à l'École

L'association Renc'Arts a fait don d'un ordinateur qui a été reconditionné par Emmanuel Feraa et Fabrice Mangault avec une version Linux adaptée à ses performances. Plusieurs logiciels ont été installés (traitement de texte, dessin, mathématiques, sciences, géographie...) et il permet l'accès à l'Internet. Il servira à tous les élèves. Les personnes qui souhaiteraient se débarrasser d'un ordinateur sont invités à en faire don à la Mairie qui se chargera de le reconditionner et de le mettre à disposition de l'École.

Vie sociale et associative

Les manifestations ont été nombreuses cet été. Cette année encore, Cobonne a accueilli, le samedi 5 juillet, la Nuit des Contes qui a fait venir beaucoup de public tant d'adultes que d'enfants.

Par deux fois, le jazz fut à l'honneur à Cobonne et les amateurs ont été à la fête ; le 31 mai avec un orchestre qui s'est présenté comme formé d'amateurs mais dont la musique valait celle de bien des professionnels. Le 22 juillet, le temps peu clément a conduit Jazz au Village à s'installer dans la salle communale pour y donner un concert remarquable par le talent des trois musiciens.



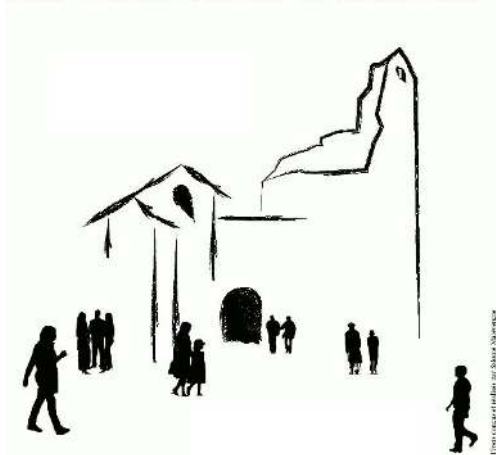
Habitué à se produire à Cobonne, la compagnie Barbaroque n'a pas manqué son rendez-vous. Le spectacle qu'elle a proposé a réjoui le public venu nombreux écouter les artistes.

Photo : Phillippe Petiot

Du 14 juillet au 3 août, Cobonne a accueilli l'association Made qui regroupe des étudiants de différentes écoles d'art et qui, en partenariat avec les Amis du Vieux Cobonne et avec le concours de la Mairie, a mis sur pied en différents lieux du village des expositions de photos, dessins, peintures ou encore des spectacles.

Affiche : Salomé Malervergne

Les AltersNatifs à Cobonne



Les Amis du Vieux Cobonne ont convié, le 15 août, les Cobonnoises et Cobonnois au traditionnel repas de fête sur la place du village. En dépit d'un temps plutôt frais, cette manifestation, très conviviale comme les précédentes, s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse.

Repas de Noël

Offert par la commune aux anciens, aux agents et aux élus et leurs conjoint, il aura lieu le samedi 6 décembre, à partir de 11h45.

Goûter de Noël

Il réunira les élèves de l'école et leurs parents le vendredi 19 décembre après la classe.

Gymnastique

La reprise des cours de gymnastique aura lieu à la salle communale de Cobonne le lundi 15 septembre à 18h et le jeudi 18 à 9h15 ; Marie-Laurence Lothe vous attend nombreux. *Renseignements : 04 75 76 85 37*

Savoirs-faire

Prochain atelier pour le mois de novembre, "tricoter et coudre pour les nuls", la date n'étant pas fixée.

Un site Internet pour la Gervanne-Sye : www.gervanne-sye.com

Depuis quelques temps un site Internet est régulièrement mis à jour par les communes de nos vallées et permet de vous tenir informés ; vous pourrez par exemple y retrouver les comptes rendus du Conseil municipal, les horaires de permanence des mairies... Toutes ces informations sont aussi disponibles gratuitement dans votre boîte aux lettres électronique en vous abonnant sur le site.



📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
3945A Route de Gigors - Chamblard
26400 COBONNE



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 04 75 25 19 63
Adresse électronique de la mairie : mairiecobonne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Cobonne

- Le mardi de 14 h à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

L'équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>José LOTHE</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Auxiliaire scolaire	<i>Manon PIOLLET</i>

Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
S.O.S. Médecins	08 20 33 24 24
Service des eaux	04 75 76 85 37

Horaires d'été d'ouverture de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.
Les mardis et jeudis de 13 h 30 à 18h.

Vous trouverez les heures d'ouverture des autres déchetteries intercommunales sur le site de la C. C. V. D. (www.valdedrome.com)